Image not found or type unknown

Divorcé mon ex mari percoit les loyers dois je declarer la moitie

Par **lina25**, le **17/10/2017** à **23:58**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le 31/07/2017, nous avons 5 appartements en communs et des prêts en cours sur le compte bancaire de mon ex-mari, tout les logements sont loués, mon ex mari perçoit les loyers.

Ma question est :
pour la déclaration des revenus fonciers, puis qu'il perçoit la totalité des loyers, doit-il declarer la totalité des revenus à son nom ou doit-on déclarer chacun la moitié les revenus même si je ne les perçoit pas ?

Merci de m'éclairer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés